

Vouziers

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	4
1.6.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchement.....	5
1.7.	Ouvrage d'épuration des eaux usées.....	5
1.8.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	7
1.8.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	7
1.8.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	7
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	8
2.1.	Modalités de tarification	8
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	9
2.3.	Recettes	10
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	13
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	15
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	15
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	16
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	16
4.	Financement des investissements	17
4.1.	Montants financiers.....	17
4.2.	Etat de la dette du servic.....	17
4.3.	Amortissement.....	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	18
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	19

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Vouziers
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- **Compétences** liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Vouziers
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : 31/03/2009 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 04/01/1985 Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA- Compagnie générale des eaux
- Date de début de contrat : 01/01/2016
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2016
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2026
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire : Dépollution, curage, contrôle des installations intérieures, entretien et maintenance UDEP, entretien et maintenance postes de relèvement, gestion clientèle, refoulement, relèvement, SIG, assistance technique, astreintes, auto-surveillance, métrologie, collecte des eaux pluviales, collecte des eaux usées.

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **4 216** habitants au 31/12/2017 (**4216** au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **1 400** abonnés au 31/12/2017 (**1416** au 31/12/2016).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Vouziers					
Total	1416			1 400	-1,1%

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	200 486	170 252	-15,1%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La facture 120 m³ (données issues du Rapport Annuel Véolia)

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. Elle représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de VOUZIERS l'évolution du prix du service d'assainissement par m³ [D102.0] et pour 120 m³, au 1^{er} janvier est la suivante :

VOUZIERS Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2018	Montant Au 01/01/2017	Montant Au 01/01/2018	N/N-1
Part délégataire			121,13	122,76	1,35%
Abonnement			24,04	24,36	1,33%
Consommation	120	0,8200	97,09	98,40	1,35%
Part communale			129,34	129,34	0,00%
Consommation	120	1,0778	129,34	129,34	0,00%
Organismes publics			36,00	28,80	-20,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2400	36,00	28,80	-20,00%
Total € HT			286,47	280,90	-1,94%
TVA			28,64	28,09	-1,92%
Total TTC			315,11	308,99	-1,94%
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³			2,63	2,57	-2,28%

1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Linéaire de réseau de collecte total de 25,4 km (25,4 km au 31/12/2016).

	2013	2014	2015	2016	2017
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	28 954	25 396	25 396	25 396	25 402

1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEP 2014 de Vouziers

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

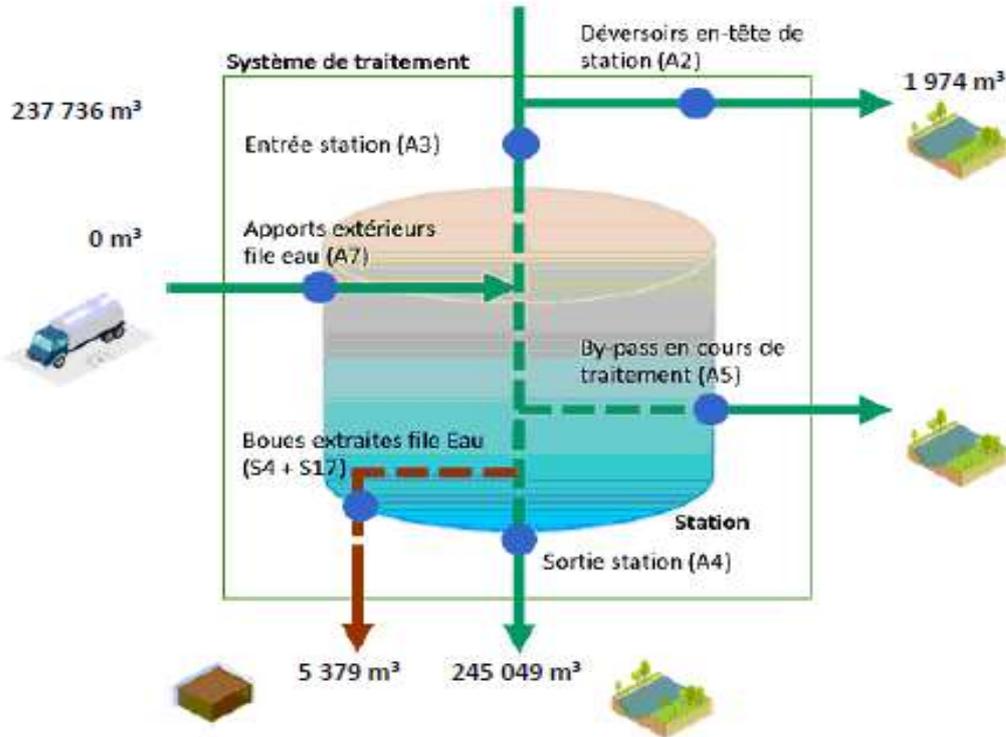
	2017
Débit de référence (m ³ /j)	1 650
Capacité nominale (kg/j)	540

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

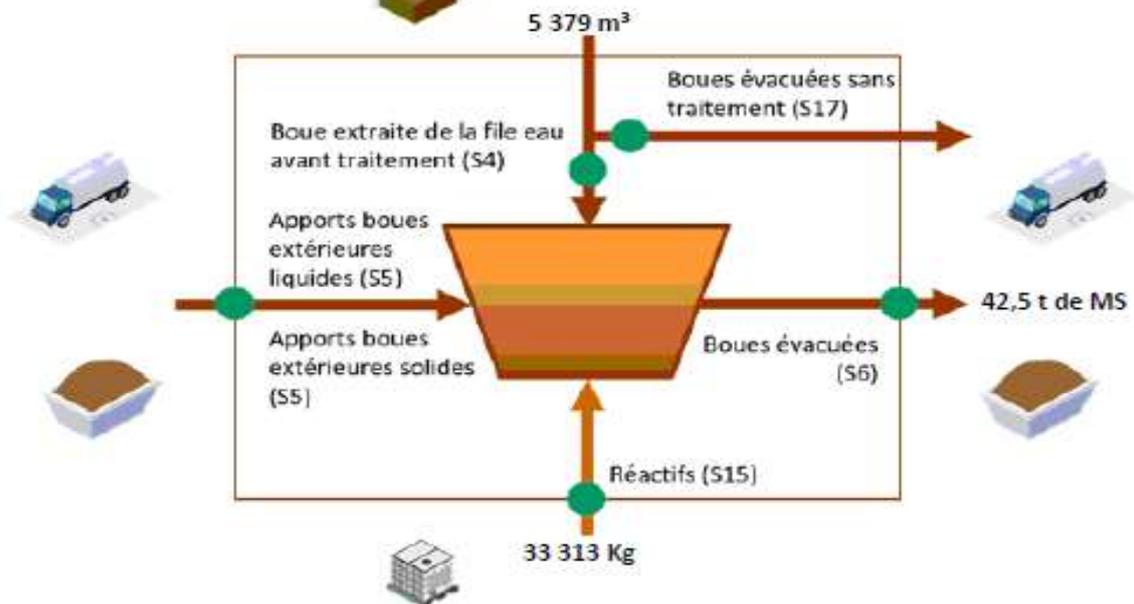
	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	90,00	25,00	30,00	14,00	18,00		3,00
moyenne annuelle				10,00	15,00		2,00
Concentration réductible en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	180,00	50,00	70,00	16,00	20,00		4,00
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	90,00	90,00	90,00	80,00	70,00		80,00
moyen annuel				85,00	75,00		85,00

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

File Eau



File Boue



Explication :

Comment peut-t-on expliquer que les volumes entrants sur le système de traitement (237736 m³) soit inférieur au volume sortant (245049 m³) ? Le compteur d'entrée de la station des de type électromagnétique (c'est-à-dire avec une précision importante). Le compteur de sortie de la station est de canal venturi, avec une précision moindre. Ainsi, il existe un écart entre les deux. L'agence de l'eau accepte un écart de 10%. Dans le cas présent, nous sommes inférieur aux 10%

1.8. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.8.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
STATION D'EPURATION DE VOUZIERES (Code Sandre : 030849001000)		
Total des boues produites	232	108,5

1.8.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



	2013	2014	2015	2016	2017
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)			52,0	86,6	42,5

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)			100,0	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Valorisation agricole	108,5	39,17	42,5	100,00
Total	108,5	39,17	42,5	100,00

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Explications :

Quand nous mesurons les boues produites par la station d'épuration, nous pesons les boues sorties de la station avant épandage agricole soit 108,5 tonnes de boues sorties de la station. Mais, pour évaluer la pollution enlevée des eaux entrantes dans la station d'épuration, l'unité admise par l'agence est la tMS. Cette unité est calculée en enlevant le poids d'eau comprise dans les boues. Pour déterminer le % d'eau comprise dans les boues produites, nous desséchons des échantillons normalisés à une température normalisée puis nous pesons à nouveau l'échantillon. Ainsi nous avons le % d'eau compris dans les boues. Cette opération très normalisée est reproduite régulièrement au cours de l'année. En conclusion le % dans les boues de Vouziers est de 39,17% de matière sèche. Ce qui fait un poids de 42,5 tonnes de matière sèche. Ce système permet de comparer les poids de pollution évacuée quel que soit le type de la station d'épuration: en effet, certaines stations produisent des boues liquides avec un siccité de 5%.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle			
	Consommation (€ HT/ m3)	1,0778 €	1,0778 €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	24,04 €	24,36 €
Part proportionnelle			
	Consommation (€ HT/ m3)	0,81 €	0,82 €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,3 €/m ³	0,24 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 09/12/2014 effective à compter du 17/12/2014 : DSP



2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0%
Part proportionnelle	129,34	129,34	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	129,34	129,34	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	24,04	24,36	1,33 %
Part proportionnelle	97,09	98,40	1,35 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	121,13	122,76	1,35 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00	28,80	-20,00 %
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	28,65	28,09	-1,92 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	64,65	56,89	-12,00 %
Total	315,12	308,99	-1,94 %
Prix TTC au m³	2,63	2,57	-2,28 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

2.3 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €
Redevance eaux usées usage domestique	210 991,19	182 449,79
<i>dont abonnements</i>		
Redevance eaux usées usage non domestique		
<i>dont abonnements</i>		
Recette pour boues et effluents importés		
Régularisations (+/-)		
Total recettes de facturation	210 991,19	182 449,79
Recettes de raccordement		
Prime de l'Agence de l'Eau	24 284,62	17 478,78
Contribution au titre des eaux pluviales		
Recettes liées aux travaux	11 483	161 741
Contribution exceptionnelle du budget général		
Autres recettes (préciser)		538,20

Recettes de l'exploitant (voir ci-après)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2017
 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: H5241 - VOUZIERES ASST

Assainissement

LIBELLE	2016	2017	Ecart %
PRODUITS	470 227	442 158	-5.97 %
Exploitation du service	200 386	191 839	
Collectivités et autres organismes publics	267 270	249 742	
Travaux attribués à titre exclusif	2 192	179	
Produits accessoires	380	398	
CHARGES	526 886	485 416	-7.87 %
Personnel	94 578	94 658	
Energie électrique	46 831	45 609	
Produits de traitement	15 322	11 427	
Analyses	795	1 048	
Sous-traitance, matières et fournitures	24 732	13 329	
Impôts locaux et taxes	4 829	3 215	
Autres dépenses d'exploitation	42 423	37 352	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	13 466	9 543	
<i>engins et véhicules</i>	15 733	15 843	
<i>informatique</i>	7 282	7 537	
<i>assurances</i>	- 1 779	- 186	
<i>locaux</i>	9 348	5 031	
<i>autres</i>	- 1 629	- 416	
Redevances contractuelles	1 661	1 705	
Contribution des services centraux et recherche	8 138	7 240	
Collectivités et autres organismes publics	267 270	249 742	
Charges relatives aux renouvellements	15 696	16 132	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	15 696	16 132	
Charges relatives aux investissements	1 002	1 017	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	1 002	1 017	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	3 609	2 941	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 56 658	- 43 259	23.65 %
RESULTAT	- 56 657	- 43 258	23.65 %

Conforme à la circulaire FP2E de Janvier 2006

4/9/2018

Etat détaillé des produits (1)
Année 2017

Collectivité: H5241 - VOUZIERAS ASST

Assainissement

LIBELLE	2016	2017	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	190 047	181 369	-4.57 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	193 507	171 069	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 3 460	10 300	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	8 678	8 764	0.99 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	8 678	8 764	
Ristournes	1 661	1 705	2.65 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	1 661	1 705	
Exploitation du service	200 386	191 839	-4.27 %
Produits : part de la collectivité contractante	212 939	198 872	-6.61 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	217 295	185 434	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 4 356	13 439	
Redevance Modernisation réseau	54 331	50 870	-6.37 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	55 468	46 951	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 1 137	3 919	
Collectivités et autres organismes publics	267 270	249 742	-6.56 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	2 192	179	NS
Produits accessoires	380	398	4.74 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

4/9/18

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 1 400 abonnés potentiels (100% pour 2016).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	60%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	____%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	60

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 60 pour l'exercice 2017 (60 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STATION D'EPURATION DE VOUZIERES	110	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2016).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STATION D'EPURATION DE VOUZIERES	110	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2016).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STATION D'EPURATION DE VOUZIERS	110	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2016).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STATION D'EPURATION DE VOUZIERS :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	42,5
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		42,5

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100 % en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	16 422,56	382 884,16
Montants des subventions en €	11 483	161 741

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 935 030,71	2 044 053,14
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	103 458,64
	en intérêts	35 391,57
	38 172,89	35 865,16

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 34 964,13 € (33 273, € en 2016).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance .

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2017 (0 €/m³ en 2016).

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	0	0	0	0	0
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assiette totale (m3)	185 515	193 281	171 504	200 486	170 252

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4216	4 216
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	86,6	42,5
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,63	2,57
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	60	60
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0